



les évolutions de l'Assurance santé



“Soigner mieux en dépensant mieux” :

tel est l'objectif de la réforme de la Sécurité sociale mise en œuvre depuis le début de l'année 2005, afin de maîtriser les dépenses de santé et préserver ainsi les principes fondamentaux de notre système de santé : l'égalité des soins, la qualité des soins et la solidarité.

«Mieux vaut prévenir que guérir...»

Dans le cadre de cette réforme, les pouvoirs publics ont souhaité **sensibiliser à l'importance de la prévention**, afin de toujours améliorer l'éducation thérapeutique, et par conséquent, l'état de santé global de la population.

Une des mesures de sensibilisation concerne les contrats d'assurance santé complémentaires qui, lorsqu'ils sont «responsables», prévoient désormais **la prise en charge totale du ticket modérateur** pour au moins deux **prestations de prévention**, choisies parmi une liste établie par les pouvoirs publics.

Et pour votre contrat QUATREM ?

Parmi cette liste officielle des actes de prévention correspondant aux objectifs de santé publique, QUATREM a souhaité privilégier des actes de prévention **qui s'adressent au plus grand nombre**. Notre choix s'est donc porté sur :

le vaccin Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP), parce que la vaccination est une des meilleures protections contre la maladie, et qu'aujourd'hui encore, on meurt du tétanos, faute de vaccination,

le détartrage complet sus et sous-gingival (gencives) car il est l'acte fondamental de la prévention dentaire.

Toutefois, QUATREM a voulu **aller au-delà** de ces mesures et nous avons donc décidé d'y ajouter la prise en charge de **l'ostéodensitométrie** dès lors qu'elle est remboursée par la Sécurité sociale.

En effet, cet examen indolore sert à mesurer la densité osseuse, facteur déterminant de la solidité des os. Il est ainsi possible d'estimer le risque de fracture et d'établir un diagnostic précoce d'ostéoporose.

Avec ces mesures qui prennent effet au 1^{er} juillet 2006, QUATREM maintient sa volonté d'accompagner les réformes engagées, d'encourager les couvertures qui responsabilisent les assurés et les aident au quotidien à se maintenir en bonne santé.

Nous vous invitons également à consulter le site www.quatrem.fr sur lequel vous trouverez d'autres informations sur la prévention, notamment sur l'obésité chez l'enfant.